Image not found or type unknown

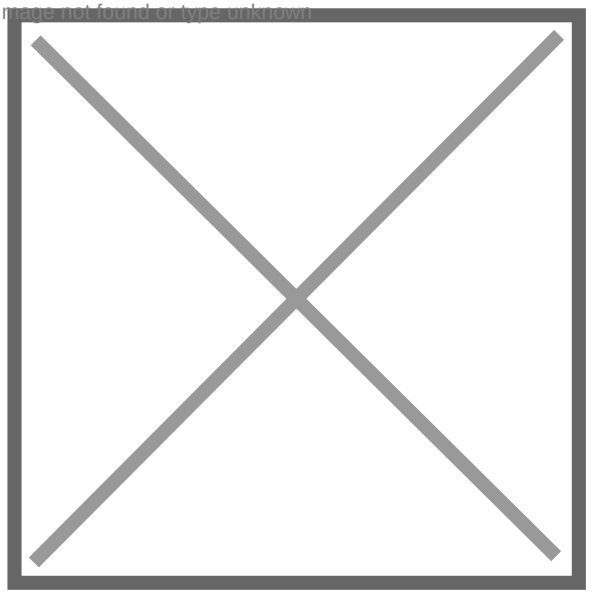

Utilisation du contenu d'un sms par un patron

Par **jlm72**, le **07/05/2010** à **08:16**

Bonjour,

étant hospitalisé suite à un malaise, alors que je m'étais "disputé" avec mon épouse, j'ai envoyé, avec mon téléphone professionnel, un sms à mon patron. Dans ce sms j'ai fais part à mon patron de mes soucis avec mon épouse, en lui demandant de l'aide (de m'aider à trouver un logement, désirant quitter mon épouse à ce moment la).

Depuis, je suis en arrêt de travail, ce qui déplait fortement à mon employeur.
Mon épouse étant passée à mon bureau remettre mon arrêt de travail, elle a eu une conversation avec mon patron.
Celui-ci, au court de la conversation lui a indiqué qu'il avait en sa possession "des" sms que je lui aurai envoyé depuis l'hôpital, sms qu'il pourrait "utiliser en temps voulu..." !!!

Je regrette d'avoir envoyer un sms mettant en cause mon épouse, surtout depuis que j'ai l'impression qu'il va l'utiliser contre moi, avec le risque qu'il le dévoile à mon épouse.
Ai-je la possibilité de lui demander de ne pas divulguer ce sms, voir lui demander de le détruire ?

Merci d'avance pour votre réponse, sachant que je reprend mon travail lundi prochain, et que je vais avoir un entretien avec mon patron.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés